



Réunion du 16 juin 2026

Mme la Directrice,

Avant de commencer la lecture de notre déclaration liminaire, la section CGT ENFiP tient à vous souhaiter la bienvenue au sein de l'école et vous remercie d'avoir initié dès votre prise de fonction des réunions bilatérales avec l'ensemble des OS.

À cette occasion, vous nous avez indiqué que vous souhaitiez avoir avec nous un dialogue direct et constructif. C'est un point sur lequel nous sommes d'accord et qui nous l'espérons ne tombera pas en désuétude au fur et à mesure des mois.

Mme la Présidente,

Notre déclaration liminaire ne comportera pas de point politique, histoire de la concentrer sur des aspects concrets.

La DGFiP est concernée par une vague de mal-être comme le titrait le journal Le Monde le 5 juin dernier et l'ENFiP n'échappe pas à ces ressentis, pire, il semblerait qu'ils y soient exacerbés. La question que vous devez vous poser est « que se passe-t-il dans ma nouvelle direction ? »

Des enquêtes administratives en nombre, de la médiation interne, et même une question d'un parlementaire posée au gouvernement. Egalement, les directions locales se permettent de faire des remarques véhémentes à notre collègue et camarade lors d'une présentation en visioconférence.

L'image de notre direction est clairement abîmée en témoignent les questions-reproches sur la qualité de la formation initiale posés aux candidat-e-s à la sélection IDIV. Nous avons désormais du mal à recruter alors qu'auparavant, être formateur était le Graal pour beaucoup.

La CGT ne prétend pas avoir la bonne réponse, mais nous allons évoquer quelques pistes concernant cette instance.

Toutes nos décisions, prises en GT ou en instance sont suivies d'un temps interminable avant leur exécution, tellement long que parfois on en oublie même l'objet.

Pour exemple, en juillet dernier, nous avons tenu un GT sur l'**organisation des salles de cours**. Les conclusions dudit GT ont conduit à proposer un sondage aux agents. Un projet de sondage rédigé par les membres du GT a été envoyé à la direction en octobre 2025, suivi d'une relance en janvier 2026. Aujourd'hui il ne semble toujours pas prêt à être envoyé.

On parle d'un simple sondage, pas d'un choix stratégique. À quoi ça sert d'avoir beaucoup d'administrateurs et administratrices de l'État s'ils ne peuvent pas prendre de simples décisions. Bientôt 7 mois pour rien !

Des enquêtes administratives peinent à partir quand il s'agit de juger un cadre supérieur, mais sont rapides, voire expéditives pour les catégories inférieures.

Quelques exemples :

Nevers, malgré une fiche de signalement avec des menaces de mutation envers un cadre supérieur, et des pressions exercées par la direction sur le secrétaire de la formation spécialisée pour faire retirer cette fiche de signalement, il ne s'est jamais rien passé. L'AFIP en question a muté, ainsi la poussière est de nouveau sous le tapis.

Cellule attractivité, malgré deux fiches de signalement visant la cheffe de service, et une collègue qui a été reçue en état de choc, aucune enquête administrative, uniquement des solutions ponctuelles.

Que dire de la situation du CIF de SEOM basé à Marseille ? Nous, élu·e·s, avons rapporté à de nombreuses reprises des situations et comportements managériaux inadmissibles d'un inspecteur principal. Malgré cela, rien. Le 24 juillet 2025, le secrétaire de cette instance a interpellé le président au nom de l'ensemble des membres élus. Nous écrivions déjà « *Nous sommes le 24 juillet (2025), à ce jour nous sommes étonnés et agacés de l'absence de réponse (ndrl : suite à une fiche de signalement). Cette absence de réponse interroge sur le bon fonctionnement du CSAL FS de l'ENFiP.* »

Plutôt que de travailler dans un dialogue social serein, cette interpellation a valu une réponse cinglante du président de l'époque. Que dire de cette enquête administrative, ouverte l'été dernier ? Certes, il y a un arrêt maladie, mais un entretien peut se faire par visio, voire par téléphone. **On imagine que la personne concernée n'a donc pas non plus pu participer à son entretien annuel d'évaluation ?**

Si tel n'est pas le cas, alors, il faudrait expliquer ce traitement différencié.

Le secrétaire de cette instance a sollicité le PPR par mail le 31 mars 2026 afin que les travaux de Clermont-Ferrand pour l'accessibilité PMR soit inclus dans la même maîtrise d'œuvre que celle concernant les travaux pour l'escalier d'évacuation. L'ENFiP a envoyé le 6 mai 2026 les documents nécessaires à la déclaration préalable de travaux à l'entreprise maîtresse d'œuvre. Ce délai laissait un temps suffisant pour voir cette demande aboutir, mais a-t-elle au moins été étudiée ? À ce jour, nous n'avons pas eu de réponse.

Le GT Handicap travaille depuis des mois, voire des années, mais qu'est-ce qu'il en ressort ?

On pourrait aussi parler des projets évoqués et décidés à l'établissement de formation initiale de Noisiel mais toujours au point mort : salle de convivialité et accessibilité du gymnase pour les personnes affectées à l'ENFiP sur un autre établissement.

Le dialogue social ne fonctionne clairement pas dans notre direction.

Concernant le budget, celui de la prévention à l'ENFiP a été divisé par deux entre l'exercice 2023 et celui de 2024. Votre prédécesseur répétait qu'il défendait un rehaussement de ce dernier auprès du Secrétariat Général, demande appuyée par Valérie Ségué. Nous espérons qu'il en sera de même avec vous.

En questions diverses, nous souhaitons :

- aborder la question des emplois au service des études de l'établissement clermontois afin de prévenir de potentielles difficultés ;
- fixer les dates des visites des sites de Nancy, Marseille et Montpellier.